



**Conseil municipal du 19 juillet 2016**

**MOTION**

**DEFENSE DE LA VALLEE  
CONTRE LA PROPOSITION DE DOUBLEMENT  
DU TUNNEL ROUTIER DU MONT BLANC**

**Suite aux déclarations du président du conseil de la région autonome du Val d'Aoste, intervenues le 28 juin dernier devant la Cofindustria, portant sur la possibilité de construire "un deuxième tunnel qui puisse assurer une meilleure sécurité et remplacer le premier en cas de fermeture", les élus chamoniards tiennent à rappeler solennellement et fermement aux instances concernées leur position sur le sujet :**

**- le doublement de l'infrastructure constitue une proposition sans fondement** car arguer de l'absence de sécurité dans le tunnel du Mont Blanc, c'est méconnaître le gestionnaire de l'infrastructure, sous contrôle de l'Etat, qui en a fait un ouvrage de référence pour ses procédures de sécurité au niveau international.

**- le doublement de l'infrastructure constitue également une proposition irrecevable** car si de nouveaux percements doivent être réalisés en matière de franchissement transalpin, seul le mode ferroviaire devra être retenu : l'engagement des gouvernements français et italien en faveur de la liaison Lyon-Turin est à cet égard sans ambiguïté.

**- le doublement de cette infrastructure constitue enfin une proposition choquante**, car elle méconnaît la situation environnementale des vallées alpines, qui ne sauraient subir l'accroissement de trafic qu'un doublement de tunnel engendrerait. Les infrastructures de transport de demain devront nécessairement concilier économie, environnement et qualité de vie des territoires. C'est en ce sens que collectivités et associations locales travaillent de concert depuis des années, dans une démarche collective visant à la réduction nécessaire des pollutions atmosphériques subies par le territoire.

Les élus locaux rappellent que l'Etat, en la personne de M. Frédéric CUVILLIER, ministre délégué chargé des Transports, avait **clairement indiqué, par courrier en date du 5 septembre 2012, la non recevabilité d'un tel projet.**

**Dans ce contexte. Le conseil municipal de Chamonix-Mont-Blanc saisit Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour que lui soit confirmée par le gouvernement français l'inexistence d'un quelconque projet de doublement de l'infrastructure routière concernée.**